

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue le mardi 1 octobre 2013 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS: Maire Donald Badger

Conseillers:

#1 Lisa Merovitz, #2 Joann McBrine, #3 Julian Tuer, #5 Stanley Horne, ainsi que l'Inspecteur à la voirie Peter Kralik, l'Inspecteur municipal Guillaume Lavoie et le Directeur général Philippe De Courval.

ABSENTS: Conseiller #4 Frank Simms et #6 Cedric Briggs

-----

AGENDA

1.	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3.	<u>ADOPTION DU PROCES-VERBAL</u> -de la réunion régulière tenue le 3 septembre 2013
4.	<u>ADMINISTRATION</u>
4.1	-Nomination de Directeur général/Secrétaire-trésorier
4.2	-Signatures requises sur les chèques, comptes à payer
4.3	-Nomination de responsable municipal pour le compte de banque, les placements, les cartes de crédit Mastercard et Staples/Bureau en Gros
4.4	-Résolution d'engager Carrol Kralik comme consultant pour la formation du nouveau D.G. à un taux de \$25.00/heure
4.5	-Résolution autorisant une dépense de \$500.00 plus taxes à la firme Paradis, Lemieux, Francis pour une garantie de consultations générale pour l'année 2014
4.6	-Traduction des règlements de concordance
4.7	-Adoption du règlement #329-2010-1-2013 modifiant le règlement #329-2010 concernant la vidange obligatoire des fosses septiques
4.8	-Déneigement à l'Hôtel de Ville
5.	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
5.1	-Lettre pour Carrol Kralik
6.	<u>URBANISME</u>
6.1	-Rapport du CCU
6.2	-Demande de dérogation mineure #058, ch. Mason
6.3	-Demande dérogation mineure #059, ch. Mason
6.4	-Mandats membres du CCU
6.5	-Avis de motion afin de modifier le règlement #268-1-2010 concernant les frais pour une demande de dérogation mineure
7.	<u>-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL</u>
7.1	-Rapport pour le mois de septembre 2013
7.2	-Résolution concernant une dépense pour une formation
8.	<u>CORRESPONDANCES</u>
8.1	-Lettre, sentiers sur le Mont Foster
8.2	-Formation aux nouveaux élus/Formation éthique et déontologie-Paradis, Lemieux, Francis

9.	<u>VOIRIE</u>
9.1	-Rapport de l'inspecteur à la voirie pour le mois de septembre 2013
10.	<u>INCENDIE</u>
10.1	-Rapport du mois d'août 2013
11.	<u>VARIA</u>
11.1	-Projet de la vérification de la qualité de l'eau dans Bolton-Ouest - Pacte rural 2014
11.2	-Projet de développement économique - Pacte rural 2014
12.	<u>COMPTES À PAYER</u>
	Solde à la banque au 31.08.2013
	\$ 37,384.47
	Déboursements septembre 2013
	102,455.16
	Dépôts septembre 2013
	208,893.16
	Solde à la banque au 30 septembre 2013
	143,822.47 +
	CPG \$ 384,601.81 + CPG parcs & terrains de jeux
	\$ 148,494.14

2.

#110-1013ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Merovitz  
appuyé par le conseiller Horne et résolu à l'unanimité QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

3.

#111-1013ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par le conseiller Horne  
appuyé par le conseiller McBrine et résolu à l'unanimité QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 3 septembre 2013 soit adopté tel que rédigé.

4.

ADMINISTRATION

4.1

#112-1013La nomination d'un Directeur général/  
Secrétaire-trésorier

Proposé par la conseillère McBrine  
appuyé par le conseiller Tuer  
et résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest engage les services de Philippe De Courval comme Directeur général/Secrétaire-trésorier selon les conditions suivantes :

1. Une période de probation de 6 mois.
2. Un salaire annuel de \$47,500.00 pour 31 heures par semaine fondé sur 5 jours, lundi au vendredi.
3. Une compensation de kilométrage de \$0.45 par kilomètre.

4. Le temps supplémentaire égale une absence du travail.
5. Le salaire sera renégocié à la fin de 6 mois.
6. Date de l'emploi, le 11 septembre 2013.

4.2

#113-1013

Signatures requises sur les chèques-comptes à payer

Proposé par le conseiller Tuer  
appuyé par la conseillère Merovitz  
et résolu à l'unanimité QUE la signature de Philippe De Courval comme Directeur général est obligatoire sur un chèque ainsi qu'une signature des 2 personnes suivantes :  
Donald Badger, maire ou Stanley Horne, conseiller.

4.3

#114-1013

Responsable municipal pour le compte de banque à la BMO, les placements, les cartes de crédit Mastercard et Staples/Bureau en Gros

Proposé par la conseillère McBrine  
appuyé par le conseiller Tuer  
et résolu à l'unanimité QUE Philippe De Courval comme Directeur général soit nommé le responsable municipal pour :  
1. Le compte bancaire à la banque BMO et les placements  
2. La carte de crédit Mastercard  
3. La carte de crédit Staples/Bureau en Gros

4.4

#115-1013

Résolution d'engager Carrol Kralik comme consultant pour la formation du nouveau D.G. à un taux de \$25.00/heure

ATTENDU QU'un nouveau Directeur général a été engagé le 11 septembre 2013;

ATTENDU QUE ses vacances étaient déjà planifiées entre le 13 et le 28 septembre 2013 inclusivement;

ATTENDU QUE la résignation de Carrol Kralik et que le commencement de Philippe De Courval sont, les deux, prévus le 30 septembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est

proposé par la conseillère Merovitz  
appuyé par le conseiller Horne et résolu à l'unanimité QUE la Municipalité de Bolton-Ouest engage les services de Carrol Kralik à 25\$/heure pour octroyer la formation jugée nécessaire et des services de consultation pour le nouveau Directeur général en fonction de ses disponibilités.

4.5

#116-1013

Résolution autorisant une dépense de \$500.00 plus taxes à la firme Paradis, Lemieux, Francis pour une garantie de consultation générale pour l'année 2014.

Proposé par la conseillère McBrine  
appuyé par le conseiller Horne et résolu à l'unanimité QUE la Municipalité de Bolton-Ouest autorise une dépense de 500\$ plus taxes en 2014 à Paradis, Lemieux, Francis pour une garantie de consultation générale.

4.6

#117-1013

Traduction des règlements de concordance

Proposé par le conseiller Tuer  
appuyé par le conseiller Horne et résolu à l'unanimité QUE la Municipalité de Bolton-Ouest autorise une dépense pour la traduction des règlements de concordance.

4.7

#118-1013

Adoption du règlement #329-2010-1-2013 modifiant le règlement #329-2010 concernant la vidange obligatoire des fosses septiques

ATTENDU QUE le règlement #329-2010 a été adopté le 6 avril 2010 et a besoin d'une modification;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil le 5 août 2013;

EN CONSEQUENCE il est

proposé par la conseillère Merovitz  
appuyé par le conseiller Tuer  
et résolu à l'unanimité QUE le règlement #329-2010-1-2013 soit adopté à l'unanimité & qu'il soit présentement statué QUE:

ARTICLE 1: Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de l'ensemble à tout fin que droit.

ARTICLE 2 : Il faut ajouter ce qui suit au chapitre 4 : TERMINOLOGIE, la définition pour puisard : égout creusé dans le sol pour évacuer les eaux usées d'une résidence.

ARTICLE 3 : Il faut ajouter à l'article 7.1 : FRÉQUENCE DES VIDANGES, dans la première phrase le mot puisard après toute fosse septique

ARTICLE 4 : Il faut ajouter à l'article 8.1 PREUVE DE LA VIDANGE, le mot puisard où les mots fosse septique apparaissent.

ARTICLE 5 : Il faut ajouter aux articles 11 & 12, partout, le mot puisard où les mots fosse septique apparaissent.

ARTICLE 6 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

4.8

#119-1013

Déneigement à l'Hôtel de Ville, saison hivernale 2013 - 2014

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a demandé des prix pour le déneigement à l'Hôtel de Ville pour la saison hivernale 2013-2014;

ATTENDU QUE le prix suivant a été reçu:

John Rhicard : \$1,340.00 incluant les taxes

EN CONSÉQUENCE il est

proposé par la conseillère McBrine

appuyé par le conseiller Tuer et résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest engage les services de John Rhicard afin de déneiger à l'Hôtel de Ville pour la saison hivernale 2013-2014 au montant de \$1,340.00 incluant les taxes.

5.

PÉRIODE DE QUESTIONS

5.1

#120-1013

Lettre pour Carrol Kralik

Proposé par la conseillère Merovitz

Appuyé par le conseiller Horne et résolu à l'unanimité QU'une lettre d'appréciation soit envoyée à Carrol Kralik.

+/- 42 personnes assistaient à la période de questions.

6.

URBANISM

6.1

#121-1013

Rapport du CCU

Proposé par la conseillère Merovitz

appuyé par le conseiller Horne et résolu à l'unanimité QUE le rapport du CCU soit approuvé tel que préparé.

6.2

#122-1013

Dérogation mineure #058 -#lot P-318, P-2466 (ch. Mason) Zone municipale Res-2 & RF-3

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée du propriétaire du lot #P-318 & #P-2466 sur le chemin Mason;

ATTENDU QUE la dérogation vise le lotissement d'un terrain d'une superficie de 71,046 mètres carrés avec un frontage de 15.24 mètres au lieu de 90 mètres tel que prévu par le règlement de lotissement #265-2008 pour l'implantation d'un bâtiment résidentiel projeté à environ 90 mètres de la ligne de rue;

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

EN CONSÉQUENCE il est

proposé par le conseiller Horne

appuyé par la conseillère Merovitz

& résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure #058 soit le lotissement d'un terrain d'une superficie de 71,046 mètres carrés avec un frontage de 15.24 mètres au lieu de 90 mètres tel que prévu par le règlement de lotissement #265-2008 pour l'implantation d'un bâtiment résidentiel projeté à environ 90 mètres de la ligne de rue.

### 6.3

#### #123-1013

#### Dérogation mineure #059 -#lot 320-29 (ch. Mason) Zone municipale Res-2

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée du propriétaire du lot #320-29 sur le chemin Mason;

ATTENDU QUE la dérogation mineure concerne l'agrandissement d'une résidence qui portera à 21 mètres la marge de recul arrière à la place de 25 mètres tels que l'exige le règlement de zonage #264-2008;

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

EN CONSÉQUENCE il est

proposé par conseiller Tuer

appuyé par conseiller Merovitz

& résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure #059 concernant l'agrandissement d'une résidence qui portera à 21 mètres la marge de

recul arrière à la place de 25 mètres tels que l'exige le règlement de zonage #264-2008;

6.4

-Mandats membres du CCU / Urbanism committee mandates

Il a été mentionné que tous les sièges sur le CCU se terminent le 1er novembre et que les personnes intéressées peuvent appliquer.

6.5

-Avis de motion afin de modifier le règlement #268-1-2010 concernant les frais pour une demande de dérogation mineure

Un AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par la conseillère McBrine qu'à une prochaine séance de conseil, une proposition sera faites pour amender le règlement #268-1-2010 concernant les frais pour une dérogation mineure.

7.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

7.1

#124-1013

Rapport pour le mois de septembre 2013

Proposé par conseillère McBrine  
appuyé par conseiller Tuer et résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'Inspecteur Municipal tel que préparé.

7.2

#125-1013

Résolution pour des dépenses de formation

ATTENDU QUE COMBEQ offre une formation de 2 jours sur l'évacuation des eaux usées : Q-2, r.22;

ATTENDU QUE cette formation sera très bénéfique pour l'inspecteur municipal dans le rôle de ses fonctions.

EN CONSÉQUENCE il est

proposé par le conseiller Horne

appuyé la conseillère McBrine

QU'une dépense de 557.63\$ soit autorisée pour la formation de 2 jours et QU'un logement d'une nuit, plus le millage et les repas soient payés sur réception des preuves justificatives.

8.

CORRESPONDANCES

8.1

Lettre, sentiers sur le Mont Foster

Une lettre a été reçue de Gerhard Zimmerl concernant la vente d'une section du chemin Paramount en direction de la rue Summit.

8.2

-Formation aux nouveaux élus/Formation éthique et déontologie-Paradis, Lemieux, Francis  
Une lettre a été reçu de Paradis, Lemieux, Francis concernant une formation pour les nouveaux élus sur l'éthique.

9.

VOIRIE

#126-1013

Rapport de l'inspecteur à la voirie pour le mois de septembre 2013

Proposé par le conseiller Horne  
appuyé par le conseiller Tuer et résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'inspecteur à la voirie pour le mois de septembre 2013 soit approuvé tel que préparé.

10.

INCENDIE

Rapport pour le mois d'aout 2013

Il y a eu une intervention pour le mois d'aout 2013 pour un total de 1 585.00\$

11.

VARIA

11.1

#127-1013

Projet de la vérification de la qualité de l'eau dans Bolton-Ouest - Pacte rural 2014

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a des fonds disponibles pour des projets de développement rural dans le cadre du pacte rural;

ATTENDU QU'il y a des fonds disponibles pour l'année 2014 pour les municipalités de la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest fait partie du secteur est de la MRC avec Abercorn, Sutton, Village de Brome & La Ville de Lac Brome;

ATTENDU QUE le projet de la vérification de la qualité de l'eau dans Bolton-Ouest soumis par la municipalité de Bolton-Ouest répond à un besoin de la communauté;

EN CONSEQUENCE il est

proposé par la conseillère Merovitz  
appuyé par la conseillère McBrine  
& résolu à l'unanimité QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest appui le projet de la vérification de la qualité de l'eau dans Bolton-Ouest soumis au pacte rural et la municipalité de Bolton-Ouest s'engage à contribuer \$5,000.00 au projet.

11.2



#128-1013

Projet de développement économique - Pacte rural  
2014

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a des fonds disponibles pour des projets de développement rural dans le cadre du pacte rural;

ATTENDU QU'il y a des fonds disponibles pour l'année 2014 pour les municipalités de la MRC Brome-Missisquoi;

EN CONSÉQUENCE il est

proposé par le conseiller tuer et appuyé par la conseillère McBrine et résolu à l'unanimité QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest remplisse une demande concernant un plan stratégique sur le développement économique de Bolton-Ouest.

12.

COMPTES À PAYER

Solde à la banque au 31 septembre 2013	
\$ 37,384.47	
Déboursements de septembre 2013	
102,455.16	
Dépôts de septembre 2013	
208,893.16	
Solde à la banque au 30 septembre, 2013	
143,822.47 +	
CPG \$ 384,601.81 + CPG parcs et terrains de jeux	
\$ 148,494.14	

Je, le Secrétaire-trésorier soussigné, certifie que la municipalité dispose des fonds nécessaires afin de payer les comptes des mois de septembre 2013/octobre 2013 pour un montant de \$233,522.82.

#129-1013

PAIEMENT DES COMPTES

Proposé par la conseillère McBrine appuyé par le conseiller Horne et résolu à l'unanimité QUE les comptes de septembre 2013/octobre 2013 pour un montant de \$236,911.92.

Séance ajournée par la conseillère Merovitz à 21h50.

Adopté

---

Philippe De Courval  
Secrétaire-trésorier

---

Donald Badger  
Maire

1 octobre, 2013

LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 11 NOVEMBRE 2013 à 19h30. Le procès-verbal n'est pas officiel avant qu'il soit adopté et signé à une séance du conseil subséquente.